



# GUIDE URBANISME

## ◆ CLÔTURE



Guide @UDAP | Clôtures

### ♦ Je dépose mon dossier en ligne :

<https://lys-haut-layon.geosphere.fr/guichet-unique/>

- ⇒ Onglet « Déposer »
- ⇒ Sélectionner le formulaire adapté à votre projet (voir ci-dessous)
- ou en papier auprès du service urbanisme ou de ma mairie déléguée.

**Le service vous accompagne dans la réalisation de votre dossier :**  
n'hésitez pas à prendre RDV !

### Quelle formalité ?

- ♦ Je dépose une **Déclaration Préalable « Construction »** | [cerfa 16702](#) si:
  - ↳ pour toute création, réfection, démolition de clôture en limite du domaine public
  - ↳ pour la pose d'un portail et/ou la création d'un accès (busage)
  - ↳ pour tous travaux effectués sur une clôture séparative

**!** Si votre projet consiste en l'arrachage d'une haie, pensez à vérifier qu'elle n'est pas classée « à protéger » au sein du document d'urbanisme !

### Quels délais ?

- ⇒ Information de pièces manquantes ou majoration de délai :  
**Avant le 1<sup>er</sup> mois à compter de la date de dépôt**  
(en moyenne, sous 15 jours après le dépôt)
- ⇒ Une fois le dossier complet :
  - Déclaration Préalable : **1 mois**
  - +1 mois en périmètre Monument Historique ou consultation spécifique
- ⇒ Validité de l'autorisation : **3 ans**  
*à compter de la décision favorable*



Choisir les couleurs et matériaux les + appropriés pour votre projet.

<https://www.nuancier49.fr/>

**LYS  
HAUT  
LAYON**

- CONTACT -

SERVICE URBANISME

02 41 75 58 07

urbanisme@lyshautlayon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

**Pratique :** [Prendre RDV](#)

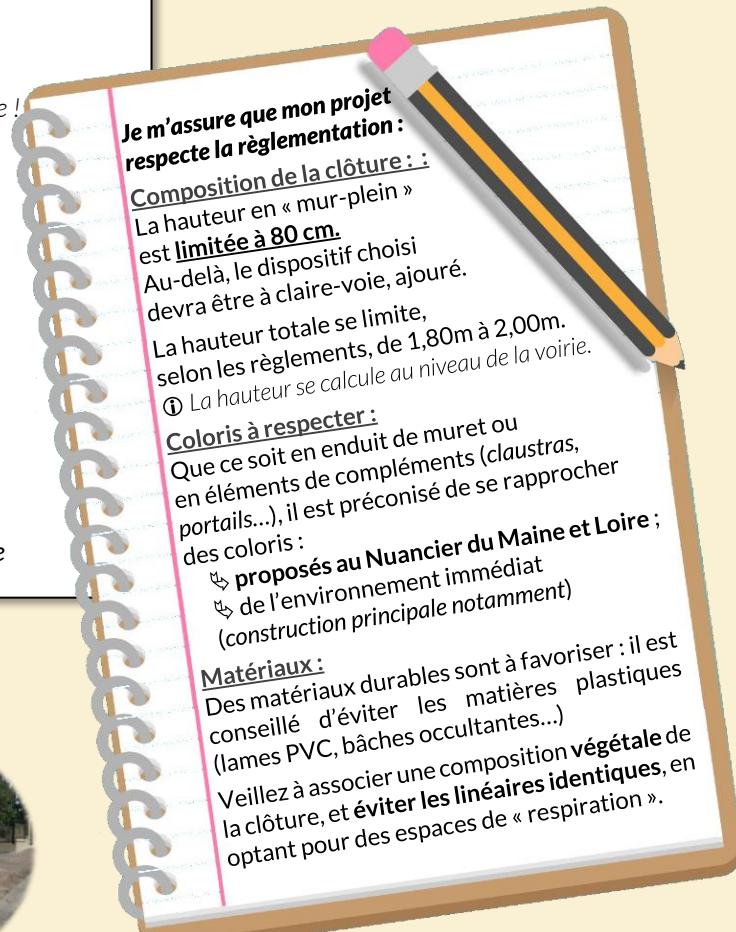


Lundi :	fermé le matin   14h30-17h
Mardi :	9h-12h30   14h30-19h
Mercredi :	9h-12h30   14h30-17h
Jeudi :	9h-12h30   14h30-17h
Vendredi :	9h-16h

### Pensez-y !

#### Travaux sur domaine public :

Une fois vos travaux accordés, pensez à demander vos autorisations pour échafaudage et/ou arrêtés de circulation.



# LES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Ces pièces sont indispensables à la compréhension de votre projet !

## DP 1 | Plan de situation

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr), [google maps...](http://google maps...)

Permet de situer le lieu des travaux au niveau de la commune



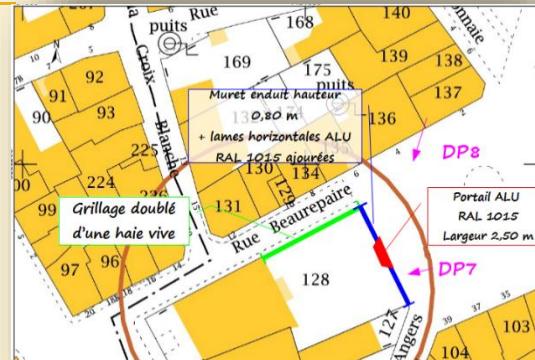
## DP 2 | Plan de masse

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) / Outils avancés / Imprimer / Extrait de plan

Permet de situer le projet sur la parcelle

Doit faire apparaître :

- l'emplacement de la clôture concernée et le linéaire
- les éventuels accès (portail), existants ou à créer et leurs dimensions
- les sections de clôtures concernées (*si plusieurs types de matériaux*), et leur emplacement
- l'emplacement des prises de vues



## DP 3 | Plan de coupe

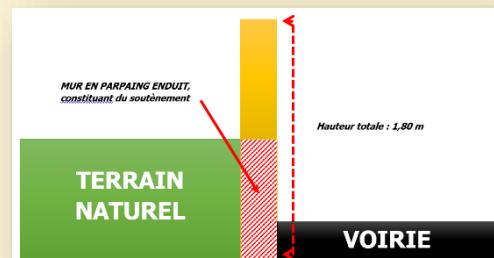
Uniquement si la clôture constitue également un mur de soutènement

La plupart des règlements calculent la hauteur à partir du niveau de la voirie.

Le plan de coupe peut justifier une demande de dérogation.

Plan côté du projet faisant apparaître :

- les dimensions des éléments modifiés
- la nature et le coloris des matériaux envisagés



## DP 5 | Représentation de l'aspect extérieur (descriptif)

Permet d'établir la nature du projet, avec ses matériaux, ses coloris

Plan côté du projet faisant apparaître :

- la/les hauteur(s) envisagées
- la présence ou non d'un terrassement et/ou fondations
- la nature et le coloris des matériaux envisagés

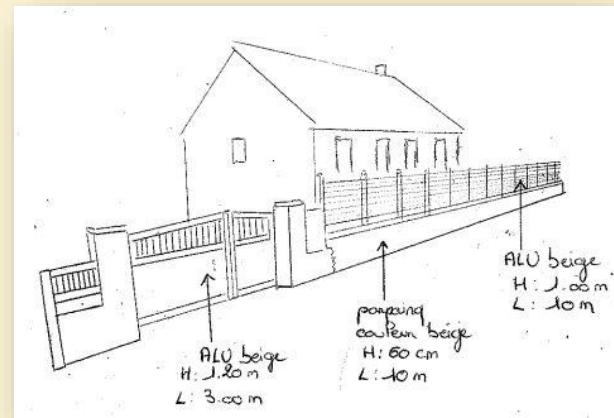
① La représentation peut être un document publicitaire.

## DP 6 | Insertion de la construction

Vue du futur projet dans son environnement

Il peut s'agir d'une photographie de l'emplacement actuel du projet, additionnée d'un dessin, d'un calque, d'un montage informatique.

N'oubliez pas de préciser si des constructions similaires existent dans le voisinage proche.



## DP7 et 8 | Photographies permettant de situer le terrain :

→ dans l'environnement proche

Vues de l'emplacement du projet sur la parcelle

→ dans le paysage lointain

Vues de l'emplacement du projet depuis la rue, le chemin...



Les photos doivent permettre de visualiser :

- les maisons et constructions environnantes
- la visibilité du projet à partir du domaine public



① Elles doivent être de bonne qualité et en couleur.

① Pensez à identifier l'emplacement de la prise de photo sur votre DP2

